



Avis public

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

District électoral de Pointe-du-Lac

Avis public est donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 2 juin 2026 à 19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur une demande d'usage conditionnel.

La nature de la demande vise à autoriser une unité d'habitation accessoire isolée superposée à un bâtiment accessoire sur le lot 1 796 953 du cadastre du Québec situé au 9761 du chemin Sainte-Marguerite.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 16 mai 2026.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002